

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 21

Pour : 21

Date de la convocation : 01/02/2023

Séance du 7 février 2023

Délibération 2023 – 07/02/23-08

L'an deux mil vingt-trois le 7 février

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain	DESMARIS Elodie	GIVORD Jean-Louis
DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude	LAURENT Michèle
TRONCY René	PERROUD Marie-Françoise	DUBOIS Françoise
DUMARAIS Serge	GABILLET Guy	TRESSELT Nadine
NIZET Cécile	MIGNOT Catherine	LEQUEUX Sébastien
YUKSEL Ufuk	RAVOUX Christian	TROUILLOUX Caroline

Absent(e) excusé(e) : CARJOT Jean-François, BERTHOUD Françoise, THIBERT Karine, GREGOIRE Cédric, DESRAYAUD Alexandre

Pouvoirs : Cédric GREGOIRE donne pouvoir à Cécile NIZET, Françoise BERTHOUD donne pouvoir à Elodie DESMARIS, Karine THIBERT donne pouvoir à Claude RABUEL

Secrétaire de séance : Catherine MIGNOT

Objet : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} mars 2023, modification poste d'adjoint du patrimoine chargé de la gestion de la médiathèque

Signature

Le Maire

Alain GIVORD

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
 Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,
Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,
Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 15 avril 2022,
Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'adjoint du patrimoine pour 15 heures hebdomadaire, en raison du travail croissant de gestion de la médiathèque.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- accepte la proposition du Maire de modification du temps de travail.
- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} mars 2023.
- autorise le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Le tableau des emplois est ainsi arrêté à compter du 1^{er} mars 2023

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Durée temps de travail	Nombre de poste créés
Direction	Directeur Général des Services	Attaché ou Ingénieur	35 h	1
	Directeur Général Adjoint	Attaché ou Ingénieur	35 h	1
Services Administratif	Agent chargé de la Comptabilité	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent chargé des ressources humaines, comptabilité	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent chargé de l'urbanisme	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent polyvalent, chargé de l'accueil	Adjoint Administratif	35 h	2
Services Techniques	Responsable des services Techniques	Technicien	35 h	1
	Adjoint polyvalent des services techniques	Agent de maîtrise	35 h	3
	Agent chargé maintenance voirie ou espaces verts	Adjoint Technique	35 h	8
	Agent chargé de l'entretien salle polyvalente, restauration scolaire, agent polyvalent maintenance	Adjoint technique	35 h	6
Service Cantine	Agent chargé du service, surveillance et entretien cantine	Adjoint technique	30 h	1

	scolaire			
	Agent chargé du service, surveillance, entretien cantine scolaire et animation	Adjoint technique	22 h	3
	Agent chargé du service, surveillance, entretien cantine scolaire et animation	Adjoint technique	15 h	3
Services Scolaire	Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM	31 h 30	3
	Agents des écoles maternelles	ATSEM	25.17 h	1
	Agent chargé de la surveillance exclusive des classes ULIS à la Cantine	Adjoint technique	6.91 h	1
Service Culturel	Agent en charge de la Bibliothèque	Adjoint du Patrimoine	15 h	1
Service Police Municipale	Agent en charge de la Police municipale et polyvalence	Garde Champêtre	35 h	1
Service Animation	Agent chargé des maternels à la cantine	Adjoint d'animation	11 h 50	1
	Agent chargé surveillance cantine et mise à disposition de la CCBV encadrement pré-post scolaire animation	Adjoint d'animation	22 h 25	1
CAMPING	Responsable Gestionnaire du Camping	Catégorie C	35 h	1
	Assistant au Gestionnaire du Camping	Catégorie C	35 h	1
SAISONNIERS	Piscine : Régisseur de recette et aide caissier	Adjoint administratif		4
	Espaces Verts	Adjoint Technique		3

DIT que la dépense sera bien inscrite sur le budget « charge de personnel ».

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

13 FEV. 2023

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le-Maire
Alain GIVORD**



Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20230207-07-02-23-08-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023